

38^{ÈME}
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA



Le rapport annuel 2020 de la SSA est disponible :

sur www.ssa.ch

sur demande auprès de

marie.genton@ssa.ch ou 021 313 44 51

Il est possible de se faire représenter par un/e autre sociétaire
en téléchargeant le formulaire de procuration sur
www.ssa.ch (Documents → Assemblée générale)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (SSA)

ORDRE DU JOUR

- 1) * Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/teurs
- 2) Approbation du p.-v. de l'Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2020(annexe)
- 3) * Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 4) * Rapport du Directeur
- 5) * Rapport de l'Organe de révision..... (page 19 du rapport annuel)
- 6) Approbation du Rapport annuel et des comptes 2020 (disponibles sur www.ssa.ch)
- 7) Décharge au Conseil d'Administration
- 8) Elections statutaires(annexe)
 - a) Renouvellement du mandat de l'Organe de révision
 - b) Renouvellement de trois mandats d'administrateurs rééligibles
 - c) Election du Président du Conseil d'Administration
 - d) Election de trois nouvelles administratrices
- 9) Fixation des taux 2021 pour les Fonds de Secours, de Solidarité et Culturel(annexe)
- 10) * Rapport du Président de la fondation de prévoyance « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) »
- 11) * Divers

** Ces points seront supprimés de l'ordre du jour dans le cas où l'Assemblée générale devait avoir lieu par correspondance.*

Seuls/les les sociétaires sont habilités-ées à voter les points de l'ordre du jour. En vertu de nos statuts, les mandantes, mandants et représentant-es de succession ne peuvent pas participer aux votes.



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LUNDI 5 OCTOBRE 2020
à L'OPÉRA DE LAUSANNE**

Ouverture de l'Assemblée générale

Le Président Denis Rabaglia ouvre cette 37^e Assemblée générale ordinaire (AG).

Il salue les représentantes et représentants des institutions invitées et remercie l'administrateur Cédric Divoux ainsi que toute l'équipe de l'Opéra de Lausanne de leur accueil. Éric Vigié, directeur de l'Opéra, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/scrutateurs

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. François Kohler est désigné comme scrutateur.

L'Assemblée ne souhaitant pas voter à bulletin secret, les votes seront effectués à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du Président du Conseil d'Administration

Denis Rabaglia souligne à quel point les excellents résultats 2019 contrastent avec les difficultés que les autrices et auteurs rencontrent face à la crise Corona. Il revient sur les difficultés survenues dans le domaine des droits d'émission SSR et sur le processus de redressement entamé immédiatement début 2020, qui a permis d'annoncer quatre mois plus tard le paiement intégral du tarif historique pour toutes les diffusions 2019. Il confirme le rôle de pionnier de la SSA dans la création de la gestion collective des droits d'émission pour les autrices et auteurs en Suisse et renouvelle la détermination du Conseil d'Administration à rétablir au plus vite et au mieux leur pérennité.

Denis Rabaglia rappelle par ailleurs que la SSA et Suissimage ont activement contribué à ce que la nouvelle loi suisse sur le droit d'auteur prévoie désormais un droit à rémunération inaliénable pour les exploitations de vidéo à la demande – une innovation importante.

4. Rapport du Directeur

Jürg Ruchti fournit quelques chiffres clé et présente trois nouvelles prestations offertes aux membres depuis 2019. Au plus fort de la crise sanitaire, la SSA est restée totalement opérationnelle en mode «télétravail» pour assurer la rémunération des artistes dans les délais habituels, certains étant même raccourcis. Face à la diminution des encaissements, la SSA dû recourir au chômage partiel et à des coupes budgétaires.

Néanmoins, la SSA a mis en place des mesures pour soutenir ses membres durant cette crise: notamment, un guide juridique concernant les droits d'auteur a été mis à disposition des sociétaires confrontés aux annulations de spectacles, d'engagements et de commandes. La SSA est par ailleurs intervenue politiquement auprès des cantons afin de défendre la prise en compte des droits d'auteur lors de compensations financières allouées. Elle a également soutenu les nombreuses actions politiques lancées par d'autres associations pour revendiquer de meilleures mesures de soutien à la culture.

Jürg Ruchti souligne la position extrêmement fragile des autrices et auteurs dans le cycle économique de la culture: l'annulation des spectacles implique la plupart du temps la perte des droits d'auteur. De plus, ce n'est généralement pas par une activité indépendante qui permettrait d'accéder à ce statut au regard des assurances sociales que les autrices réalisent la grande partie de leurs revenus. Les mesures de soutien pour indépendantes et indépendants mises en place pendant la crise sanitaire ne leur sont donc bien souvent d'aucun secours, alors que l'accès aux allocations chômage reste compliqué pour leurs profils d'activité. Sous la bannière de la Taskforce Culture née début mars, de nombreuses associations continuent de se battre pour une amélioration des mesures en faveur du secteur culturel. Pour Jürg Ruchti,

l'élargissement et la persistance d'un tel regroupement sont d'une importance capitale pour l'avenir des actrices et acteurs culturels.

Pour terminer, Jürg Ruchti expose l'enchaînement des travaux de gestion effectués par la SSA dans le domaine des droits concernant les diffusions télévisuelles par la SSR.

5. Rapport de l'organe de révision

Jean-Charles Vitali de l'organe de révision Alber & Rolle SA à Genève donne lecture à l'AG du rapport sur la vérification des comptes 2019 figurant en page 19 du rapport annuel.

6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2019

Le Président précise que le rapport annuel est disponible en ligne. Sur demande, il est également disponible sous forme imprimée.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.

7. Décharge au Conseil d'Administration

Conformément à l'art. 887 du code des obligations, les membres du Conseil d'Administration s'abstiennent de voter.

A l'unanimité, l'AG donne décharge au Conseil et à l'organe de révision pour l'année écoulée.

8. Elections statutaires

a) Renouvellement de cinq mandats d'administratrices et administrateurs rééligibles

Cinq administratrices et administrateurs rééligibles sollicitent un nouveau mandat:

Stéphane Goël, Marie-Eve Hildbrand, Antoine Jaccoud, Stéphane Mitchell et Marielle Pinsard.

L'assemblée accepte de procéder à une élection en bloc. A main levée, l'AG approuve à l'unanimité la réélection de ces cinq administratrices et administrateurs.

b) Election d'une nouvelle administratrice

Pour succéder à Fabienne Berger, le Conseil cherchait une candidate disposant d'un ancrage également en Suisse alémanique. Cette recherche ayant pris du temps, Fabienne Berger avait accepté de briguer un dernier mandat en 2019 dans l'attente d'une solution. Suite à la candidature ci-dessous, elle quitte le Conseil d'Administration au 31 décembre 2020. Au nom du Conseil, Yves Robert prononce un éloge et la remercie pour son constant engagement au sein de cet organe depuis 1995.

L'Assemblée générale est ainsi invitée à élire une nouvelle administratrice représentant le répertoire chorégraphique: le Conseil d'Administration propose d'élire Nicole Seiler pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Une information dans ce sens a été faite à tous les membres en janvier 2020, y compris un appel à candidature.

Nicole Seiler est élue à l'unanimité moins une abstention.

9. Fixation pour l'année 2020 des taux pour les fonds de prévoyance, de solidarité et culturel

Comme le prévoit la loi, la SSA attribue 10% des droits encaissés à des fonds sociaux et culturels. Le Président présente la proposition d'attribution pour 2020, qui prévoit notamment de mieux doter le Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face aux difficultés financières accrues de sociétaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2019	4.90 %	0 %	5.10 %
2020	4.70 %	0.30 %	5 %

L'Assemblée générale approuve cette clé de répartition à l'unanimité moins une abstention.

10. Fondation «Fonds de secours SSA» (fonds de prévoyance)

Rapport du président

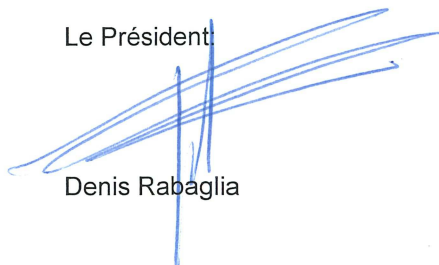
Philippe Zoelly renvoie à la page 13 du rapport annuel 2019 où l'on trouve le rapport d'activité complet de la Fondation. Il résume l'année écoulée en notant que le Fonds de secours se porte bien et offre un système sûr. Le taux d'attribution a dû être baissé à 14% pour les droits générés en 2018, mais sera à nouveau de 15% pour les droits générés en 2019. Philippe Zoelly souligne que ces taux sont très favorables, et que l'objectif de la Fondation est bien sûr de poursuivre dans cette voie. Si à l'avenir, l'on venait à noter une baisse significative des encaissements, il appartiendrait cependant à l'AG d'effectuer des choix stratégiques d'attributions aux trois fonds de la SSA et de décider si elle entend continuer d'accorder au Fonds de secours les moyens permettant d'assurer le maintien des mêmes prestations de prévoyance. Après avoir rappelé les mécanismes et le fonctionnement du Fonds de secours, Philippe Zoelly informe l'AG que la Fondation comptait, au 31.12.19, 890 sociétaires affiliés et cite les chiffres-clé de l'exercice écoulé. Pour terminer, il fait savoir que Conseil de Fondation se composait de Vincent Kücholl (Vice-Président), Patrick Willy (Secrétaire), Pilar Anguita-MacKay, Stefania Pinnelli, Emmanuelle de Riedmatten et Jean-Marie Chataignier (Membres), ainsi que du rapporteur (Président).

11. Divers

François Kohler invite les sociétaires à rejoindre la campagne «4%» concernant le Message culture 2021-2024 actuellement en discussion au Parlement fédéral: le projet de message prévoit que, à l'instar des télévisions, les fournisseurs de films en ligne doivent investir annuellement au moins 4% de leurs recettes brutes dans le cinéma suisse ou s'acquitter d'une taxe correspondante. Le Conseil national ayant baissé ce taux à 1%, les milieux de l'audiovisuel cherchent désormais à convaincre le Conseil des Etats, qui doit se prononcer durant la session d'hiver, de maintenir le taux initial de 4%. Jürg Ruchti complète l'intervention de François Kohler en ajoutant que la SSA relaye les informations concernant ce dossier et soutient évidemment le mouvement en faveur des 4%. Denis Rabaglia ajoute qu'il est personnellement impliqué dans ces enjeux.

Fait à Lausanne, en deux exemplaires, le 23.10.2020

Le Président



Denis Rabaglia

La secrétaire (P.V.):



Nathalie Jayet

a) Renouvellement du mandat de l'Organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de la fiduciaire **ALBER & ROLLE EXPERTS-COMPTABLES ASSOCIÉS SA** en tant qu'organe de révision, pour une durée de trois ans.

b) Renouvellement de trois mandats d'administrateurs rééligibles

Selon les articles 22, lettre a) et 25.3 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les mandats des personnes suivantes arrivent à échéance et sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2021-2024) :

ZOLTÁN HORVÁTH (audiovisuel)

DENIS RABAGLIA (audiovisuel)

PHILIPPE ZOELLY (avocat)

c) Election du Président du Conseil d'Administration

DENIS RABAGLIA, à la présidence du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} septembre 2012, sollicite un nouveau mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

d) Election de trois nouvelles administratrices

Les mandats de **FULVIO BERNASCONI** (audiovisuel), **GÉRARD MERMET** (audiovisuel) et **YVES ROBERT** (scène) arrivent à échéance. Ces membres ne sollicitent pas de nouveau mandat.

Pour les remplacer, le Conseil actuel propose les candidatures suivantes (par ordre alphabétique) qu'il juge compétentes et pertinentes afin de respecter les statuts (art. 25, al. 2, dernier paragraphe) mais aussi un équilibre entre femmes et hommes, entre les différentes régions et entre les diverses tendances d'un même répertoire :



ORANE BURRI (audiovisuel en régions)

© Olivier Meystre

Autrice-réalisatrice neuchâteloise, Orane Burri étudie le cinéma à Paris (3IS) où elle travaille plus de 10 ans en réalisation documentaire, créations audiovisuelles pour le spectacle vivant et films de commande. Dès 2008, en parallèle de la réalisation de son premier documentaire, *Tabou* (qui raconte le suicide d'un ami), elle réalise des spots TV pour les campagnes internationales de Nintendo. En 2012, ne supportant plus le grand écart éthique entre son travail publicitaire et ses projets cinématographiques, elle décide de quitter définitivement la publicité et se réinstalle en Suisse.

Soucieuse de donner la parole « à celles et ceux qui se battent contre l'absurdité d'un monde qu'on aimerait nous faire croire comme immuable », elle a, depuis, signé plusieurs films engagés : *Non*, *Nettoyeurs de Guerre*, *Dublin*, *Le Prix du Gaz* ou encore *l'Allié*.

Cherchant à impliquer concrètement le public pour l'amener à réfléchir ou à s'engager, elle crée « Les Regardiens ».

Cette structure de production lui permet d'explorer différentes formes et formats et de mettre en place des collaborations transdisciplinaires : Installation 360° en animation (*Le Tramoscope*), animation (*No Billag et la Démocratie directe*), « clips inversés », adaptations théâtrales audiovisuelles ou encore parcours transmédia...

Cette approche transversale de l'écriture audiovisuelle couplée à une expérience cinématographique plus classique, l'amène à enseigner dès 2015 à la HEIG-VD ingénierie des médias puis à l'Eracom.

Egalement engagée pour un audiovisuel paritaire via SWAN et régulièrement approchée pour analyser ou débattre sur les questions culturelles au niveau local, elle n'hésite pas à entrer dans le débat lorsqu'il est nécessaire de défendre une cause qui lui tient à cœur.

Faire partie du Conseil d'Administration est pour moi une continuité logique de mon engagement pour le respect de manière générale et plus précisément du respect du travail de création. On se doit simplement de le défendre, car il est sans cesse remis en question. Pratiquant au quotidien des formats et des diffusions de tous types, avec des artistes de tous horizons, je remarque aussi qu'il est toujours plus difficile de donner une valeur à un travail créatif « hors normes ». C'est un point qu'il me tiendrait à cœur de soulever et de défendre au sein de la SSA, car de plus en plus d'autrices et d'auteurs vont s'y confronter dans les années à venir, tous domaines confondus.

www.oraneburri.com



ALESSANDRA GAVIN-MUELLER (audiovisuel, Tessin)

© Sabrina Montiglia

Parlant l'italien, le français, allemand, l'anglais et l'espagnol, j'ai grandi au Tessin et après avoir vécu dans différents endroits - dont presque vingt ans à Genève - je suis revenue au Tessin (pas vraiment le Hollywood suisse, mais un lieu qui regorge de talents et avec un beau potentiel...).

J'ai étudié l'Histoire de l'Art, je me suis diplômée à la London International Film School (LFS), fait des installations, des romans photo, participé à la Piazza Virtuale/VanGoghTV, puis entre 1991-94, j'ai travaillé avec Peter Greenaway, en particulier pour le projet d'installations/film *Stairs 1 Geneva*. J'ai aussi commencé à tourner mes premiers films (documentaires, expérimentaux, fictions, cinéma, tv, transmedia).

Mon premier film qui a eu un parcours international a été le documentaire *¿Dónde está Sara Gomez?*, (2005), qui est encore régulièrement projeté et qui avait obtenu un prix au Festival de la Habana à Cuba.

Mes productions les plus récentes sont *Barbara Adesso*, un long-métrage de fiction (2019) qui a gagné le prix du Meilleur film au Vail Film Festival (USA). J'ai également réalisé un épisode de la série *Lockdown* en 2020 et deux documentaires TV pour la RSI.

Je me suis toujours intéressée et **engagée** dans la politique cinématographique. J'ai été membre du comité ARF/FDS de 2008 à 2016, membre de la Commission Fédérale du Cinéma de 2015 à 2019 et depuis mars 2021, je suis membre du comité de la Ticino Film Commission.

Mariée à l'architecte Giuliano Gavin et mère de la petite Anna (2007), je suis également membre de deux Fondations qui me tiennent à cœur : je siège au Comité de la Fondazione Sciarredo qui s'occupe de diffuser, gérer et valoriser l'oeuvre de Georgette Tentori Klein dont sa maison en style Bauhaus de 1928, à Barbengo (TI); ainsi qu'au Comité Consultatif de l'AARDT (Archives Réunies des Femmes du Tessin).

Imaginer, écrire, projeter. Expérimenter, continuer à projeter. Concrétiser. Vivre.

*Voilà ma relation, et celle de beaucoup d'entre nous, avec la SSA. Elle est souvent là au début, avec ses bourses, ses conseils, quand une sensation nous tourne dans le ventre et la tête, quand on sent le potentiel mais on nécessite du temps pour imaginer, écrire expérimenter. Et bien sûr à la fin, quand elle nous permet de percevoir les droits de nos œuvres... delle nostre fatiche, comme nous disons si joliment en italien. Il est venu le temps de faire ma part, **pour la SSA**, écouter, imaginer, contribuer.*

www.alessandramuller.ch



MARJOLAINE MINOT (théâtre visuel et physique)

© Jeanne Roualet

Je suis autrice, comédienne et metteuse en scène depuis 10 ans sur la scène suisse. Je suis née en 1978 à Paris et me suis exilée en Suisse pour me former professionnellement auprès de l'inspirante Academia Teatro Dimitri. Diplômée et primée par la SUPSI en 2007, je poursuis avec un Master et gagne le prix d'étude Migros.

J'écris mes pièces, j'essaie des formes, je cherche un langage. On ne sait pas trop quel est mon style, le mélange me plaît, je navigue à la frontière des genres, je collabore, je « pluridisciplinise ». Je crée ma compagnie en 2017, pour un travail collectif, interactif et de création. Nous tournons en Suisse essentiellement (*J'aime pas l'bonheur*, 2013 ; *La 4e personne du singulier*, 2016 ; *Non! Je veux pas*, 2018 ; *Je suis la femme de ma vie*, 2018 ; *La poésie de l'échec*, 2020 - lauréat du Grand Prix Migros Neuchâtel-Fribourg). Des thèmes phares reviennent : la solitude, l'espace intérieur où s'agitent les conflits de la personnalité, la quête d'une poésie de l'indicible. Quant à

la forme, toujours inspirée d'un théâtre de mouvement, elle se réinvente, elle ose et s'amuse, permettant la légèreté dans le jeu de nos tragédies.

Par ailleurs, je mets en scène des spectacles pour des compagnies de théâtre (*Hang up*, Les diptik, 2016; *Le dernier mime*, Karim Slama, 2021), des compagnies de danse et de rue (Compagnie Champlo0, 2020) ; des écoles de théâtre amateur et professionnel (CCN, Academia Teatro Dimitri, Hochschule der Künste) ou encore des cirques (Cirque Monti, 2019). J'ai été nommée pour le Prix suisse de la scène 2019.

Je serai ravie de faire partie du Conseil d'Administration de la SSA en tant que représentante du théâtre visuel et physique (arts de la rue – cirque – mime – théâtre d'objet – magie). Je suis fière de représenter ce nouveau secteur aux répertoires en pleine croissance, dans cette époque où tous les arts se nourrissent les uns des autres, s'inspirent, se mélangent, où les petites formes flirtent avec les grandes, où l'écriture s'ose différemment, se réinvente, en mouvement, sur le plateau, avec le public.

www.marjolaine-minot.com

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR | TAUX 2021

FONDATION « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) » FONDS DE SOLIDARITÉ | FONDS CULTUREL

Au vu des résultats des encaissements 2020, il est proposé de fixer à 4% la part en faveur de la Fondation « Fonds de Secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2021.

Par ailleurs, il est proposé d'affecter 0.10% au Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face à des situations sociales et professionnelles difficiles de nos sociétaires suite aux annulations dues aux décisions fédérales liées à la pandémie du COVID-19.

Le Fonds Culturel se voit pourvu d'un pourcentage légèrement supérieur par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2021, la Direction et le Conseil d'Administration proposent ainsi les taux suivants :

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2020	4.70 %	0.30 %	5 %
2021	4 %	0.10 %	5.90 %

En cas d'adoption, la clé de répartition proposée est valable jusqu'à nouvel avis.